

calculé les frais. Pour répondre à cette question il faudrait répartir entre les différentes provinces les frais du bureau chef.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

M. REID (MacKenzie) demande:

1. Le Gouvernement exploitait-il une ligne télégraphique dans le nord de la Colombie-Anglaise, avant d'acquérir la ligne de la Great North Western Telegraph Company, en même temps que les chemins de fer du Grand-Tronc-Pacifique et du Nord-Canadien?

2. Le Gouvernement exploite-t-il encore les deux lignes de télégraphe, savoir, l'ancienne ligne de l'Etat et celle de la G.N.W.?

3. Pourquoi le Gouvernement entretient-il deux bureaux des télégraphe à Hazelton, New-Hazelton, Smithers, Telkwa, et autres endroits sur le Grand-Tronc-Pacifique?

4. Le nombre des clients justifie-t-il le maintien de deux bureaux de télégraphe distincts dans les villes susnommées?

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU COMMERCE

M. ROBB: Je désire attirer l'attention du premier ministre sur la dépêche suivante, publiée récemment dans les journaux:

Washington, 7 avril.—Le département du commerce a annoncé aujourd'hui que trente nations seront représentées à la conférence des ambassadeurs et ministres au sujet du commerce international qui aura lieu du 16 au 18 mai à New-York. La conférence qui sera la première du genre dans le pays, a été organisée par l'Association nationale des manufacturiers dans le but de s'assurer le concours actif des producteurs du pays pour stabiliser et stimuler le commerce international.

Le premier ministre veut-il nous dire si le Canada est une des trente nations qui seront représentées à cette conférence?

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (premier ministre): Je ne me rappelle pas avoir été saisi de la chose. Le ministre du Commerce (sir George Foster) doit être au courant. Il sera ici demain; entre temps je lui ferai part de la question.

CONCESSIONS PÉTROLIFÈRES

M. GRIESBACH: J'attire l'attention du Gouvernement sur le fait qu'on retarde à accorder les concessions pétrolifères dans la province d'Alberta et dans le territoire du Nord-Ouest. J'ai reçu un grand nombre de communications à ce sujet, dans lesquelles on m'informe que des demandes faites au mois de novembre n'ont reçu encore aucune réponse de la part du département. Le résultat est qu'on ne peut pas commander les machines et l'industrie tout entière est bloquée par ce retard. Quelles mesures a-t-on prises à cet égard?

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (premier ministre): L'honorable député a eu l'obligeance de m'aviser il y a environ une semaine de la question qu'il devait poser à ce moment là. J'avais les notes prêtes pour y répondre, mais l'honorable député n'a pas posé sa question. Je n'ai pas ce mémoire sous la main aujourd'hui, mais je l'apporterai demain pour répondre à votre question.

INDEMNITÉ DE VIE CHÈRE

M. McCOIG: Le *Journal* d'hier soir a publié un article disant que les employés du Gouvernement recevront la même indemnité de vie chère que l'an dernier étant donné que le crédit à voter suffira pour les payer. Est-ce exact? Dans ce cas, les députés auront-ils l'occasion de discuter cette question avant que l'ordonnance soit mise en vigueur? L'article en question dit qu'il y a une somme suffisante pour compenser la réduction de 25 p. 100 qui avait été projetée.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (premier ministre): L'attitude du Gouvernement en ce qui regarde l'indemnité de vie chère est telle que je l'ai décrite quand cette question a été soulevée pour la première fois, par l'honorable député de Russell (M. Murphy), je crois. Rien n'a été modifié. Naturellement, ce sujet pourra se discuter quand le crédit de l'indemnité sera étudié par la Chambre.

M. McCOIG: Les députés pourront-ils discuter la question avant que les ordres soient mis en vigueur?

Le très hon. M. MEIGHEN: Les statuts n'autorisent pas le paiement d'une indemnité de vie chère et celle-ci dépend seulement d'un vote de la Chambre. Si les honorables députés croient que le crédit que nous demanderons pour payer l'indemnité n'est pas suffisant, ils peuvent débattre cette question à la Chambre et ils auront toutes les facilités voulues pour la discuter.

PRÉTENDUES DÉCLARATIONS DU COMMISSAIRE EN CHEF DES CHEMINS DE FER

M. MOWAT: Je désire poser deux questions au Gouvernement. D'abord: le Gouvernement sait-il que l'honorable M. Carvell, commissaire en chef des chemins de fer a déclaré récemment à Vancouver que le Gouvernement avait agi capricieusement et sans réflexion en achetant le Canadian Northern et ces chemins de fer du Gouvernement qu'il qualifiait du nom de "jouets".